



# LA REDUCTION GENERALE DEGRESSIVE UNIQUE

*Anciennement Réduction générale de cotisations patronales*

## Avant de démarrer

**A compter du 1er janvier 2026, la formule de calcul de la réduction générale est la suivante :**

Coefficient	$T_{min} + (T_{delta} \times [0,5 \times ((3 \times \text{SMIC brut} / \text{rémunération brute}) - 1)]^p)$
En Excel	$T_{min} + (T_{delta} * (0,5 * ((3 * \text{SMIC brut} / \text{rémunération brute}) - 1))^p)$

**Et voici la signification des éléments variables de la formule**

<b>T min</b>	0,02 c'est le minimum d'exonération pour les salaires inférieurs à 3 SMIC
<b>T delta</b>	0,3781 en cas de <u>FNAL</u> de 0,10% ou 0,3821 en cas de <u>FNAL</u> de 0,50% Voir la diapo précédente
<b>SMIC</b>	Selon le SMIC en cours d'année et non plus figé comme en 2025
<b>Exposant P</b>	1,75

**Un exemple avec un salaire brut de 2 500 €, une cotisation FNAL DE 0,10% et le SMIC à 1 823,03 €**

Coefficient en Excel	$0,02+(0,3781*(0,5*((3*1823,03/2500)-1))^{1,75})$
Coefficient résultat	0,171879812998139
Réduction	$0,1719 * 2\ 500\ € = 429,75\ €$

**Attention à vos calculs : Excel ne traite pas les mathématiquement les formules de calcul**

**Salaire brut \* coefficient d'allègement arrondi à 4 décimales**

### La régularisation

L'allègement se calcule soit selon la régularisation annuelle et dans ce cas, il faut effectuer les calculs selon les données de **SMIC** et de salaire du mois en cours puis régulariser sur l'ensemble de l'année en décembre.

**OU**

Pratiquer par régularisation progressive mensuelle (C'est la solution courante).

Dans le cas les formules s'effectuent sur les cumuls de salaires et de **SMIC en cours au 31 décembre** depuis janvier ce qui permet d'obtenir un allègement cumulé.

De cet allègement cumulé on retire les allègements calculés les mois précédents.

### Le SMIC en cas d'absences

Le SMIC ne se calcule pas en fonction des heures réalisées sous la déduction des absences ! Il se calcule selon la formule suivant :

**SMIC à utiliser = SMIC applicable hors absence \* Salaire brut / Salaire hors absence**



## Exercices de niveau 1

**1<sup>er</sup> cas**

Salaire de base	2 050.00 €
Prime exceptionnelle	150.00 €
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	18 salariés

**Travail à effectuer :** Calculez le montant de l'allègement du mois de janvier

**2<sup>ème</sup> cas**

Salaire de base	5 470.00 €
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	18 salariés

**Travail à effectuer :** Calculez le montant de l'allègement du mois de janvier

**3<sup>ème</sup> cas**

Salaire de base de l'apprenti	918.92 €
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	18 salariés

**Travail à effectuer :** Calculez le montant de l'allègement du mois de janvier

**4<sup>ème</sup> cas**

Salaire de base	1 650.00 €
Durée hebdomadaire de travail	24 heures
Effectif	18 salariés

**Travail à effectuer :** Calculez le montant de l'allègement du mois de janvier

5<sup>ème</sup> cas

Salaire de base	2 050.00 €
Heures supplémentaires à 125%	15 heures
Heures supplémentaires à 150%	2 heures
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	18 salariés

**Travail à effectuer :** Calculez le montant de l'allègement du mois de janvier

6<sup>ème</sup> cas

Salaire de base	1 950.00 €
Jours ouvrés en janvier	22 jours
Durée du travail	7 heures / jour
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	14 salariés
Absence	21 heures

**Travail à effectuer :** Calculez le montant de l'allègement du mois de janvier

7<sup>ème</sup> cas

Salaire de base	1 400.00 €
Absence	2 jours de 5 heures
Durée hebdomadaire de travail	25 heures
Effectif	18 salariés
Jours ouvrés du mois	22 jours

**Travail à effectuer :** Calculez le montant de l'allègement du mois de janvier

8<sup>ème</sup> cas

Salaire de base	1 900.00 €
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	12 salariés
Heures supplémentaires en février	6 h

**Travail à effectuer :** Calculez le montant de l'allègement des mois de janvier et février



# La réduction générale dégressive unique

## RGDU

### Exercices de niveau 2

9<sup>ème</sup> casENONCE

Salaire de base	2 200.00 €
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	102 salariés
Prime de présence	1 100.00 €

**Travail à effectuer :** Calculez le montant de l'allègement du mois de juin

10<sup>ème</sup> cas

Salaire de base	2 000.00 €
Durée hebdomadaire de travail	35 heures
Effectif	102 salariés
Prime exceptionnelle en janvier	300.00 €
Absence en février	2 semaines
Heures supplémentaires en mars	12 h à 125%
Heures supplémentaires en avril	20 h à 125%
A compte sur 13 <sup>ème</sup> mois en juin	1 000.00 €
Prime en décembre	1 800.00 €

**Travail à effectuer :** Calculez les montants des allègements mensuels de janvier à décembre. Utilisez Excel en prenant comme exemple la feuille allègement

Faites les calculs en régularisations mensuelles progressives et en régularisation annuelle

Ventilez aussi les réductions mensuels sur la retraite et l'urssaf

CORRIGE

Téléchargez le fichier excel de corrigé